



Déclaration liminaire CTL du 22/09/2016

Monsieur le Président,

En juillet, contre l'avis majoritaire de la population, le Premier ministre a eu une troisième et ultime fois recours au 49.3 à l'Assemblée nationale pour imposer la loi « Travail ».

Promulguée le 8 août dernier, elle menace l'ensemble des garanties collectives encadrant le contrat de travail. En effet, elle entérine la disparition du principe de faveur acquis en 1936 et l'inversion de la hiérarchie des normes, notamment pour le temps de travail, les heures supplémentaires, les astreintes.

C'est une loi de dumping social qui dans la Fonction Publique permettra de déroger à terme au statut général et aux statuts particuliers par, entre autres, le démantèlement des règles de gestion.

Les attaques contre les salariés du privé finissent toujours par avoir des conséquences sur les fonctionnaires et les agents publics.

Déjà cette loi a donné des ailes à Pierre Gattaz, président du MEDEF qui a exigé 90 milliards d'euros supplémentaires d'allègements fiscaux pour les patrons, cadeau qui s'ajouterait aux 40 milliards déjà obtenus dans le cadre du Pacte de responsabilité...

Comme si ça ne suffisait pas, l'État et le patronat se sont engagés depuis plusieurs mois dans une dérive autoritaire. Ils n'ont cessé d'accentuer la pression contre les libertés syndicales et continuent d'entraver l'action des salariés.

À la DGFIP, les agents ne sont pas dupes et ce n'est pas l'augmentation dérisoire du point d'indice et la prime versée au mois d'août qui vont compenser la perte de pouvoir d'achat subie depuis de trop nombreuses années.

Par ailleurs, les agents de catégorie B ont pu constater sur leur paye du mois de juin la première conséquence pratique de la réforme PPCR avec le transfert primes/points. **F.O.-DGFIP** est toujours opposé à cette réforme.

Parallèlement, dans le cadre de la préparation du Budget, le 1er ministre a demandé à ses ministres de réduire de 2 % le nombre de fonctionnaires en 2017.

Il y a fort à parier que la DGFIP ne faisant pas partie d'un ministère prioritaire va devoir encore payer un lourd tribut.

Depuis 2002, notre administration a vu ses effectifs réduits de plus de 30 000 agents. Ces suppressions ne représentent rien de moins que 60 % de l'ensemble de celles de la Fonction Publique de l'État.

Les boucs émissaires des Finances Publiques en ont assez !!!

A la DRFIP du Nord, suite aux CHSCT et CTL du printemps dernier, aucune précision ne nous ait apportés sur les restructurations liées à l'aménagement des structures du réseau (ASR 2017). Les collègues opposés à ces réformes s'inquiètent d'une mise en place précipitée et sans concertation.

Section locale **Force Ouvrière** DGFIP59 : DRFIP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82    @ : [fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr)

🌐 Site web départemental **FO DGFIP59** : [www.fo-dgfip-sd.fr/059/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/059/)

FO DGFIP condamne la création d'un centre de contact au 1er octobre 2016, l'expérimentation du Service d'Appui au Réseau ( SAR) dans le secteur public local , les projets d'accueil personnalisé et toute nouvelle réduction des horaires d'accueil au public.

Cette accélération sans précédent des réformes ne parviendront pas à masquer les suppressions d'emplois , 1100 emplois perdus dans le Nord depuis 2002.

Dans ce contexte, FO DGFIP , comme l'intersyndicale du Nord appelle les collègues à se mobiliser fortement et à faire grève à partir du 10 octobre.

Section locale **Force Ouvrière** DGFIP59 : DRFiP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82    ✉ : [fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr)

🌐 Site web départemental **FO DGFIP59** : [www.fo-dgfip-sd.fr/059/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/059/)